

# LA RESPONSABILITÉ

-----

La responsabilité, dit le dictionnaire, c'est l'obligation de répondre de ses actes, de ceux des autres ou d'une chose confiée. Cette définition est exacte, à mon avis. Je la fais donc mienne. La responsabilité est inséparable de l'acte lui-même. Elle implique nécessairement la liberté, en même temps qu'elle détermine celle-ci. Elle peut se présenter sous deux formes: individuelle et collective. La responsabilité individuelle oblige à répondre uniquement de ses actes ou d'une chose confiée à la personne même. La responsabilité collective fait obligation de répondre non-seulement de ses propres actes, mais, encore de ceux d'autrui, s'il s'agit d'actes délibérés, acceptés et décidés par un groupe d'individus associés sous une forme ou sous une autre, pour accomplir une tâche commune, pour atteindre un but commun. Dans ce cas, la chose confiée peut être: le secret de délibérations, de décisions ou d'actes qui doivent être préparés et exécutés par les associés ou certains d'entre eux, choisis par l'ensemble. Chacun et tous sont donc, en ce cas, responsables, à la fois individuellement et collectivement, et leur liberté est déterminée par ce double caractère de la responsabilité.

Ces prémisses formulées, il importe, maintenant, d'examiner les deux aspects de la responsabilité.

## **1- La responsabilité individuelle:**

A mon avis, l'obligation, qui consiste à répondre de ses actes ou de la chose confiée personnellement, ne peut être éludée par aucun individu en possession de ses facultés mentales. Cependant, plusieurs conceptions peuvent se faire jour:

a- Celle des individualistes, adversaires de toute forme d'association; b- celle des individualistes partisans de l'association libre et momentanée, mais hostiles à l'organisation sous toutes ses formes; c- celle des partisans de l'organisation méthodique et durable.

a- Convaincus qu'ils se suffisent à eux-mêmes, les individualistes non-associationnistes - de moins en moins nombreux, il faut le dire - sont partisans de la liberté sans limite, ni contrôle. Ne voulant rien avoir de commun avec le milieu, avec la société, ils n'entendent être responsables de leurs actes que vis-à-vis d'eux-mêmes et n'avoir d'obligation envers quiconque.

Cette conception est apparemment logique. Elle serait soutenable, si ces individualistes, pouvaient vivre en marge, s'ils n'étaient pas obligés de recevoir des services de la société et, en échange, de lui en rendre. Elle serait juste et inattaquable, s'ils considéraient que leur liberté finit, au moment où leurs actes commencent à porter atteinte à la liberté des autres. Mais, comme ces «*individualistes*» prétendent exercer leur liberté, toute leur liberté, sans se préoccuper en quoi que ce soit de la restriction apportée à celle des autres; comme ils entendent «*prendre*» le plus possible, à la société et ne rien lui donner, en échange, je déclare qu'une telle conception de la responsabilité est insoutenable. Elle ne peut-être que celle d'«*anormaux*» qui n'acceptent aucune responsabilité, et en fait, sont irresponsables.

Il en est autrement des anarchistes individualistes de tendance associationniste. Ceux-ci considèrent qu'ils n'ont qu'ils ne peuvent vivre que par un échange de services entre certains hommes et eux. S'ils limitent cet échange de service, s'ils refusent, en général, de l'étendre à la société tout entière, ils conçoivent parfaitement qu'ils ne peuvent recevoir sans donner loyalement. D'une manière

générale, ils respectent le contrat, écrit ou non, qui les lie à leurs associés d'un moment. Acceptant le principe de la réciprocité, ils s'interdisent — ou doivent s'interdire — de porter atteinte à la liberté de leurs associés et se considèrent responsables devant ceux-ci des obligations librement souscrites.

Ceci prouve qu'ils ont le sens de la responsabilité individuelle et un certain sens de la responsabilité collective. Toutefois, leur conception de la responsabilité: individuelle et collective, ne dépasse pas le cercle de leurs associés directs et momentanés; ils ne se reconnaissent, en fait, aucune obligation envers les autres hommes et, moins-encore, envers la société elle-même. Cette conception de la responsabilité restera donc insoutenable, aussi longtemps que le développement et l'évolution des individus, de tous les individus, ne permettront pas à l'Anarchie de devenir, partout et pour tous, une réalité. Pour que cette réalité soit enfin, il faut que les individualistes-associationnistes comprennent qu'ils doivent étendre le champ de leur association, que leur liaison avec le milieu social doit être plus étroite et plus complète; que, pour réaliser ce qu'ils appellent leur revendication, il faut qu'ils cessent de proclamer que l'affranchissement de l'homme dépend uniquement de son évolution; qu'ils admettent que cette évolution est contrariée, entravée, rendue impossible par le système capitaliste et qu'ils admettent aussi qu'il faudra au préalable, détruire ce système, cet obstacle qui leur barre la route vers le sommet qui nous est commun, comme point d'arrivée. Lorsqu'ils auront compris tout cela, ils côtoieront la vérité. Ce temps ne paraît, malheureusement, pas près d'être révolu pour eux. En ce qui concerne la chose confiée, leur conception de la responsabilité est absolument identique. Ils ne se reconnaissent d'obligation de répondre de leurs actes qu'envers leurs associés momentanés. Ils sont, sur ce point, logiques avec eux-mêmes!

## **2- La responsabilité individuelle:**

Arrivons-en, maintenant, à la conception que professent, en matière de responsabilité individuelle, les partisans du groupement, de l'organisation, du milieu social, nécessaire.

c) Chez eux, le sens de l'obligation de répondre de ses actes et de la chose, confiée, prend une signification toute différente de celles que je viens d'exposer. Considérant que la co-existence de l'individu et de la société est une nécessité indéniable, dont le fait est d'ailleurs antérieur à leur propre existence, les partisans du groupement affirment qu'il devrait y avoir solidarité complète entre tous les humains, sans distinction de race, de couleur, de lieu d'habitation. Ils constatent que cette solidarité est rendue impossible par une certaine catégorie d'individus, dont le nombre est infime et la puissance très grande. Et, convaincus que cette solidarité, cariatide sociale de l'avenir, ne pourra être pleinement réalisée que par la disparition de l'obstacle qui est au travers de leur route depuis des siècles, ils unissent leurs efforts pour détruire cette entrave à leurs désirs. Ils étendent donc le principe de la responsabilité individuelle, l'obligation de répondre de leurs actes et de la chose confiée à toute une catégorie d'hommes: à ceux qui partagent leurs conceptions et poursuivent le même but.

Liés à ceux-ci par une concordance d'intérêts de toutes sortes, ils considèrent qu'ils sont responsables devant eux: dans tous les actes de leur vie ayant un caractère social, actes dont les conséquences, bonnes ou mauvaises, peuvent influer sur les conditions d'existence, de sécurité, de bien-être de leurs semblables. Ils savent qu'un acte commis à Paris, par exemple, par un individu, peut avoir sa répercussion à New-York, à Pékin ou à Valparaiso. Ils si garderont donc de l'accomplir si, par sa portée et ses conséquences, il peut créer une situation fâcheuse, difficile, grave pour leurs camarades qui habitent à des milliers de lieues de Paris.

Pour prendre un exemple moins lointain, plus précis, plus accessible, plus compréhensible et par conséquent plus probant, examinons le fait suivant: les ouvriers d'une firme métallurgique ayant son siège à Paris et des usines à Belfort, Perpignan, Nice, Brest et Dunkerque, sont en grève à Belfort, pour une question de salaire et de durée du travail. Il est tout à fait évident que tous les ouvriers de cette firme, où qu'ils travaillent, ont le plus grand intérêt commun à ce que leurs camarades de Belfort triomphent. Ils ont, les uns vis-à-vis des autres, des obligations certaines. Que l'un des centres affiliés travaille pour exécuter les commandes qui font l'objet du litige à Belfort; les grévistes de cette localité seront battus, parce que la solidarité de l'ensemble des travailleurs de la firme leur aura fait défaut. Et, tout naturellement, leur défaite sera aussi, même avant la lettre, celle des ouvriers des autres centres.

Dans ce cas, ce n'est pas seulement la responsabilité collective des syndicats qui sera en jeu, mais encore et surtout, la responsabilité individuelle de chaque ouvrier qui devra répondre de ses actes devant chacun et tous les autres travailleurs de la firme.

On peut multiplier ces exemples à l'infini, prendre encore celui-ci, si on veut: il y a menaces de guerre très graves entre la France et l'Allemagne, le moindre incident de frontière peut déclencher le conflit. Il suffit que deux sentinelles échangent des coups de feu, que deux douaniers se disputent, qu'un ressortissant français pénètre en Allemagne, ou vice-versa, qu'un avion survole la zone-frontière pour que la poudre parle. J'entends bien que ce ne sera que le prétexte, que l'occasion choisie attendue ou cherchée, pour déclencher la conflagration; mais, tout de même, si cet incident ne s'était pas produit, si le soldat, le douanier, l'aviateur avaient eu le sens de la responsabilité individuelle, s'ils avaient, avant d'agir, mesuré la portée et les conséquences de leurs actes, le prétexte n'eût pas été fourni, l'occasion n'eût pas été donnée et les dirigeants, fauteurs de guerre, eussent été dans l'obligation de chercher autre chose... qu'ils n'auraient peut-être pu trouver au moment propice. Voilà encore un aspect de la responsabilité individuelle qui oblige un homme à répondre de ses actes devant deux collectivités d'individus, situées l'une en Allemagne et l'autre en France.

Admettons maintenant que l'incident ait produit les conséquences attendues, que la guerre apparaisse inévitable et proche. La situation sera-t-elle la même, selon qu'on acceptera la guerre ou qu'on se dressera contre elle. Affaire surtout de responsabilité individuelle, répondrai-je.

La résistance, la lutte pour la paix, l'utilisation psychologique des événements pour tenter une révolution sociale, dépendent, d'abord et avant tout, de l'attitude que prendront ici et là les travailleurs, des moyens qu'ils mettront en œuvre, de la solidarité dont ils feront preuve des deux côtés de la frontière. Et cela est, nul ne peut le contester - et les anarchistes moins que les autres - un problème qui se posera devant la conscience de chaque individu, en Allemagne, comme en France. De même, chacun sait que l'action collective ne sera possible que si le nombre de ceux qui estimeront être personnellement responsables de leurs actes devant tous est assez grand, assez agissant, assez vigoureux dans l'emploi des moyens d'action. Il est, je crois, inutile de pousser plus loin cette démonstration. La preuve me paraît apportée que chaque individu est responsable de ses actes, de la chose confiée: paix, succès, révolution, etc..., devant tous ses semblables et, en premier lieu, devant tous ceux dont les intérêts de tous, ordres sont identiques aux siens.

### **3- Le responsabilité collective:**

Par les exposés précédents, nous venons de démontrer qu'il y a trois grandes conceptions de la responsabilité individuelle. Il est aisément de conclure, dès maintenant, qu'il n'existe qu'une seule conception positive de la responsabilité collective.

Seuls, les individus qui acceptent la nécessité de l'organisation, c'est-à-dire tous les groupements à caractère communiste, qu'il s'agisse de la branche autoritaire ou de la branche libertaire, des centristes ou des fédéralistes, doivent reconnaître comme leur le principe de la responsabilité collective et admettre celle-ci comme indispensable. L'obligation de répondre de ses actes, de ceux des autres, de la chose confiée, s'applique intégralement et avec autant de rigueur - davantage peut-être - aux groupements qu'aux individus, parce que leur responsabilité est plus grande encore au point de vue social.

En effet, cette responsabilité, qui s'étend de la décision aux conséquences de l'action, en passant par la préparation et l'action elle-même, engage le groupement tout entier vis-à-vis du reste des individus d'un pays et, souvent, de tous les pays.

Disons tout de suite qu'elle n'abolit en rien la responsabilité individuelle de tous les membres du groupement; qu'il n'y a aucune opposition entre la responsabilité individuelle et la responsabilité collective. Elles se complètent et se confondent.

La responsabilité individuelle est la forme originelle de la responsabilité; elle découle de la conscience elle-même. La responsabilité collective en est la forme sociale et finale. Elle élargit la responsabilité de l'individu à la collectivité: en l'étendant ainsi, selon le principe de la solidarité naturelle qui est, en

même temps, une loi physique s'appliquant aussi bien aux composants sociaux qu'aux autres parties d'un corps quelconque: animé ou inanimé, elle rend chaque individu responsable de ses actes devant la collectivité tout entière. Et, par réciprocité, par voie de contrôle, elle rend la collectivité responsable devant tous les individus. Comme le fédéralisme lui-même, dont elle est d'ailleurs l'un des principaux éléments, la responsabilité collective s'exerce dans deux sens: ascendant et descendant. Elle fait obligation à l'individu de répondre de ses actes devant le nombre et, à ce dernier, de répondre des siens devant l'individu.

On peut donc dire que les deux formes de la responsabilité se déterminent l'une, l'autre. La responsabilité collective consacre et précise la responsabilité individuelle. En fait, s'il réfléchit, s'il a le souci d'appliquer les principes qu'il défend, aucun communiste de tendance libertaire, anarchiste par conséquent, ne peut la nier et la rejeter. J'ajoute que s'il voulait être logique avec sa doctrine, aucun partisan de l'association, quelle que soit la nature de celle-ci, ne pourrait et ne devrait la combattre.

Ceci posé, voyons comment doit s'exercer la responsabilité collective. Prenons, par exemple, un groupement quelconque, qui a pris telle ou telle décision, après une discussion libre entre ses membres ou leurs représentants mandatés et contrôlés. Que fera-t-il? De toute évidence, il s'efforcera, par tous les moyens en son pouvoir, d'atteindre le but désigné. Cela veut dire qu'à partir de ce moment, la discussion est close entre les membres du groupement; que tous, conscients de leur responsabilité, partisans ou non de la décision prise et des mesures choisies, ont le devoir le plus strict de mettre tout en œuvre pour préparer et exécuter au mieux ce qui a été décidé.

Que l'accord ait été réalisé par l'unanimité ou la majorité, tous ont, désormais, la même responsabilité dans la préparation, l'action et les conséquences de celle-ci. Aucun ne peut se dissocier, des autres, agir dans un sens différent ou contraire, porter atteinte à la souveraineté de la décision, prise librement, ne l'oubliions pas. Par contre, si le déroulement des actions et des faits s'opérait en dehors du cadre des principes et si la décision était viciée dans son application, tous auraient le droit, le devoir même, de s'insurger contre la déviation et s'efforcer de ramener le groupement dans la ligne droite: celle de sa doctrine et de sa décision.

Mais, tant que l'action du groupement s'exercera dans le cadre des principes et de la décision, tous devront s'ingénier, par des initiatives intelligentes, toujours inspirées de l'intérêt commun, à atteindre le plus rapidement et le mieux possible le but visé. Il va donc de soi que tout participant, lié par une décision à caractère impératif, prise librement dans le cadre des principes et de la doctrine du groupement auquel il appartient, ne peut, à aucun moment, prendre la responsabilité d'une initiative, d'un acte de nature à compromettre le succès commun.

Une initiative, grave par les conséquences qu'elle comporte, par la responsabilité qu'encourt son auteur vis-à-vis du groupement et, parfois, de toute la collectivité, doit donc, au préalable, avant d'être exécutée, matérialisée par l'acte, recevoir l'approbation du groupement qui est responsable de l'action et de ses conséquences. Rejetée, elle ne doit pas être exécutée, si l'individu a le moindre sens de la responsabilité individuelle et, «*a fortiori*», collective.

Une telle conception de la responsabilité collective ne vise, ni ne tend à brimer la liberté individuelle, inséparable de la responsabilité collective et vice-versa. Elle lui donne au contraire son véritable sens: le sens social. Seuls, des fous, des forcenés, des hommes ambitieux pour eux-mêmes au suprême degré: des César, des Napoléon, des «*individualistes*» farouches, peuvent, s'élever contre une telle conception et la rejeter. En somme, on peut dire de la responsabilité, ce qu'on dit de la liberté - inséparables l'une de l'autre, je le répète: l'individu est responsable devant le groupement; le groupement est responsable devant l'ensemble des groupements et tous les groupements sont responsables devant tous les individus.

Pour que la responsabilité ait ce caractère, il va de soi, bien entendu, que le contrôle permanent et sévère des aides de chacun et de tous doit s'exercer de façon constante.

Ainsi se déterminent l'une l'autre, et se complètent, les deux formes de la responsabilité: individuelle et collective.

#### **4- La responsabilité professionnelle et sociale de l'Homme:**

Après avoir étudié, défini et précisé les caractères de la responsabilité, tant au point de vue individuel que collectif, il me paraît nécessaire d'examiner le problème sous sa forme professionnelle et sociale et ce dans le régime capitaliste et dans un régime transformé, conforme à mon idéal.

##### *a- Dans le régime capitaliste:*

Immédiatement, je remarque que cette responsabilité se présente sous un double aspect: la responsabilité de l'homme et celle de la fonction.

Ces deux formes de la responsabilité sont inséparables l'une de l'autre, la seconde est le prolongement, le complément de la première. En effet, la fonction est la consécration pratique de l'activité humaine. Et comme on ne peut juger la conscience de l'individu que sur les actes de la vie courante, on ne peut, raisonnablement, séparer la fonction de l'individu et vice-versa. Qu'il l'ait choisie ou non, qu'il la subisse ou qu'il l'accepte, un homme est responsable des actes qu'il accomplit dans l'exercice de sa fonction professionnelle. Il l'est doublement: au point de vue individuel et social, en raison des répercussions et des conséquences que ses actes peuvent avoir sur l'existence des autres hommes.

Peut-on admettre, par exemple, qu'un individu, dans l'exercice de sa profession, de son métier, porte atteinte sciemment à la vie, à la santé, à la sécurité de ses semblables? Non! Pour ma part, je n'admettrai jamais qu'un individu, exerçant tel ou tel métier, accepte délibérément d'agir ainsi, sous le prétexte trop connu qu'il faut vivre et, pour cela, composer souvent avec sa conscience.

Je n'excuse ni le boulanger qui accepte d'utiliser des produits qu'il sait nocifs, dans la fabrication du pain; ni le charcutier qui ne se refuse pas à employer des viandes avariées; ni l'ouvrier qui construit un bâtiment avec de mauvais matériaux et qui s'écroulera sur le dos des occupants; ni le mécanicien qui consent à partir avec une machine avariée, qui met en péril la vie des voyageurs; ni le cordonnier qui fabrique des chaussures avec semelles en carton; ni le garçon de restaurant qui consent à servir aux clients une nourriture malsaine, tout cela, sous le prétexte qu'il faut absolument vivre.

Je préfère leur dire qu'il n'est pas nécessaire que de tels individus vivent, qu'ils sont, à proprement parler, des dangers sociaux. Je les tiens pour responsables personnellement et professionnellement des actes condamnables qu'ils commettent en transigeant ainsi avec leur conscience. De même, sont grandement responsables ceux qui acceptent de travailler aux productions de guerre et le savent. Les uns et les autres devraient se refuser à travailler dans de telles conditions, pour de telles fins. En acceptant d'exercer ainsi leur profession, leur métier - ou un tel métier - les uns et les autres se font les complices de leurs adversaires de classe, lesquels n'ont qu'un but: gagner de l'argent par tous les moyens, sans se soucier de la vie de leurs semblables.

J'admetts parfaitement que dans la lutte constante qui oppose les classes, on s'en prenne aux moyens de production qui ne sont, actuellement, que des instruments de profit et d'exploitation; qu'on s'attaque au coffre-fort par les moyens les meilleurs, mais je n'accepte pas le sabotage; des produits dont tous les individus - et les ouvriers les premiers - sont consommateurs. Un tel sabotage, une telle conception de l'exercice du métier, de la profession, ne peuvent être mis en pratique que par des consciences élastiques, des inconscients ou des irresponsables. Des hommes qui les accepteraient comme valables ne vaudraient pas mieux demain, dans une société transformée à base égalitaire. Ils sont et ils resteraient des dangers sociaux.

Prenons un autre cas, pour montrer l'intérêt qu'il y a, pour la classe, ouvrière, à acquérir sans cesse davantage de connaissances et de conscience. Supposons que des ouvriers sont occupés à la construction d'un pont en ciment armé. Tout leur paraît normal: les matériaux sont de bonne qualité, le travail s'effectue, techniquement dans d'excellentes conditions; rien ne leur paraît ni singulier, ni dangereux. Et, cependant, un beau jour, soit au cours des travaux, soit à l'usage, après achèvement, le pont, en s'écroulant, fait des victimes par centaines. Pourquoi? Tout simplement parce que les calculs de résistance des matériaux étaient faux. Dans ce cas, les ouvriers qui ont construit cet ouvrage suivant des données précises fournies par les techniciens de l'Entreprise, qui ont, les premiers, risqué leur vie,

pendant l'exécution du travail, sont-ils responsables, individuellement et collectivement, de l'écroulement de l'ouvrage?

NON, s'ils ignoraient que les calculs étaient faux, s'ils n'avaient aucun moyen de les vérifier.

OUI, s'ils étaient capables de procéder à cette vérification, s'ils ne se sont pas opposés à ce que la construction se poursuive, soit par l'action de leur syndicat, soit par leur action propre. En résumé, les hommes, même en régime capitaliste, n'ont pas le droit d'être défaillants devant les obligations des fonctions qu'ils ont accepté de remplir. Quant aux organisations, il leur appartient de rompre le silence complice observé par certains de leurs membres; de dénoncer les procédés coupables employés ou imposés par les profiteurs, de rappeler les ouvriers défaillants à leur devoir d'humains, de dégager la responsabilité de leur classe, de souligner et démontrer celle de l'adversaire.

Ceci exposé, je déclare hautement qu'en régime capitaliste la classe ouvrière n'a aucune autre responsabilité sociale. Le fait qu'une classe commande et que l'autre exécute en conscience suffit à situer, d'une façon parfaite, la responsabilité et de celle-ci et de celle-là. Peut-on affirmer, par exemple, que dans la crise actuelle, qui est avant tout une crise d'organisation et de fonctionnement du régime capitaliste, le prolétariat - qui est tenu en tutelle, politiquement, et en esclavage, économiquement - ait une responsabilité quelconque? Évidemment, NON. Il est la victime de la crise. Il n'en est pas le responsable. Tout se fait en dehors de lui et contre lui; il ne saurait donc, vis-à-vis de la société actuelle, encourir, et moins encore, endosser aucune responsabilité, à moins qu'il n'aide par son concours le capitalisme dans sa tâche, ce qui est, malheureusement, le cas pour une certaine partie de la classe ouvrière en ce moment. Mais le reste du prolétariat, ceux qui restent fidèles à leur idéal, n'ont aucune responsabilité dans tout ce qui arrive.

Leur responsabilité? Elle se limite à n'avoir pas su trouver encore le moyen de se débarrasser du système qui les opprime et les broie; elle consiste à trouver ce moyen le plus tôt possible. C'est tout et c'est assez. Cette responsabilité-là, elle s'impose à tous les travailleurs comme un devoir impérieux; mais elle ne s'étend pas plus loin. Elle se limite à ceux dont les aspirations sont communes, à ceux qui subissent. Que ceux qui commandent gardent la leur. Et que le prolétaire la leur laisse tout entière.

*b- Dans un régime transformé à bases communistes libertaires:*

Il va sans dire que, dans un tel régime, le problème de la responsabilité professionnelle et sociale de l'homme et des groupements prend un tout autre caractère. Ayant détruit toutes les formes, tous les éléments, d'oppression et d'exploitation et établi l'égalité sociale, l'individu accède de plain-pied à la complète responsabilité de tous ses actes. La nécessité pour lui d'assurer la pérennité du système qu'il aura édifié, lui fera une obligation absolue d'accomplir l'acte de production avec la plus rigoureuse conscience. La malfaçon voulue, le sabotage du produit, la détérioration ou la mise hors d'usage de l'instrument de travail, constitueraient autant de crimes contre lui-même et envers ses semblables: ses associés. J'ose espérer que la conscience, désormais libre, parlera assez haut et assez clair chez chacun pour que de tels actes soient à jamais bannis; que l'erreur, si acceptable qu'elle soit, si humaine qu'elle demeure, ne trouvera pas une audience indéfinie et qu'elle sera, au contraire, salutaire pour l'avenir.

Conclusion: Si l'époque actuelle ne m'apparaissait pas aussi décisive pour la vie de l'espèce humaine, si nous n'étions pas à la fin d'un stade de l'évolution des sociétés; si une ère nouvelle n'était pas à la veille de naître, si le trouble n'était pas si grand chez la plupart des hommes; si l'anxiété n'était pas au cœur des meilleurs; si on ne confondait trop souvent: la fiction avec la réalité, le sophisme avec la vérité, l'accessible avec l'inaccessible, le sentiment avec la raison, l'érudition avec le savoir, la négation avec le raisonnement, j'aurais borné là ma conclusion. Elle me paraîtrait, en d'autres temps, parfaitement suffisante. Mais nous vivons dans des conditions tellement extraordinaires; les passions et l'incompréhension sont si grandes; le sens donné aux mêmes expressions et systèmes, si différent, qu'il me semble nécessaire de motiver cette conclusion, de la renforcer si possible, de lui donner sa plus grande puissance de persuasion.

Quand la peur des mots, la paresse de l'effort d'induction et de déduction sont si considérables

qu'elles conduisent des hommes qui ont l'habitude du mouvement des idées, à nier des choses aussi évidentes que: la nécessité de défendre par les armes une révolution, l'existence de la période transitoire, l'indispensabilité de l'instrument d'échange et la valeur de la responsabilité collective, on ne saurait être trop précis et avoir peur de chasser l'erreur de ses derniers retranchements.

Je veux prouver ici, à ceux qui nient la valeur, l'existence même, de la responsabilité collective, - qui sont, d'ailleurs, les mêmes que ceux qui n'admettent pas la période transitoire parce qu'elle les effraye; qui se refusent à défendre la révolution par tous les moyens armés, parce qu'ils sont les adversaires des forces collectives armées; qui se refusent à accepter l'instrument d'échange, parce qu'ils sont partisans de je ne sais quelle prise au tas - qu'ils doivent capituler devant la raison, jeter le masque de la paresse et de l'incompréhension ou cesser de s'affirmer révolutionnaires. Qui peut admettre, à notre époque, alors que de formidables collectivités d'intérêts se heurtent à travers le monde; que de leurs chocs terribles résultent à tout instant des bouleversements énormes dans tous les domaines, bouleversements qui modifient parfois en un seul jour le sort de toute une industrie et celui des millions d'hommes qu'elle occupe; que, d'un moment à l'autre, de leur heurt, sur tel ou tel point du globe, la guerre peut éclater; que des réactions inévitables qu'elles provoquent chez le prolétariat, et du poids de leurs fautes, peut surgir une révolution d'ordre continental, oui, qui peut admettre que la responsabilité est exclusivement, strictement d'ordre individuel?

Est-ce que tout ne prouve pas, au contraire, avec la: plus évidente clarté, que' dans ces chocs titaniques ce sont des collectivités volontairement disciplinées, n'ayant: qu'une seule pensée, qu'un seul but, qui s'affrontent et s'affronteront jusqu'à la destruction de leurs rivales? Est-ce que le capitalisme tolère que l'une de ses forces rompe sa solidarité avec l'ensemble? Est-ce que ceux de ses membres qui veulent passer outre aux décisions arrêtées ne sont pas immédiatement brisés, écrasés? Est-ce que chez nos adversaires l'action de l'un d'eux n'est pas examinée par tous et jugée suivant sa valeur? Est-ce qu'ils tolèrent des initiatives qui engageraient la responsabilité de l'ensemble et contrariaient son succès? Est-ce que, chez eux, chacun n'est pas responsable devant tous? Et l'on voudrait que dans les tragiques circonstances actuelles, alors que la révolution frappe partout à la porte des peuples, apportant avec elle le message de l'avenir, nous en restions à cette conception étiquetée du «*chacun pour soi*», responsable devant soi; du «*franc-tireur*» romantique empanaché, gai luron et sans cervelle?

Ces temps-là sont révolus! Celui de l'organisation, méthodique et souple à la fois, possédant le maximum de force de contraction et de détente, agissant par tous ses éléments, en pleine cohésion, est venu. La victoire sera, d'autant plus rapide et plus complète que les actes seront plus mûrement délibérés, plus sûrement accomplis, plus grandement exploités, mieux ordonnés et contrôlés. Est-ce que par hasard tout cela serait incompatible avec le communisme libertaire à bases fédéralistes? Alors, qu'on nous le dise!

Pour ma part, je dis: non. C'est au contraire le fédéralisme libertaire en action, en pratique.

Liés, sondés, cimentés par le sentiment de la responsabilité collective, exerçant leur liberté dans le cadre qu'ils auront eux-mêmes tracé, attachés à ne rien faire qui puisse faire échouer leur entreprise, les hommes qui seront imbus de cet esprit de sacrifice, vaincront. Les autres, ceux qui se croiront le droit d'agir à leur guise, de violer les accords conclus, d'accomplir quand ils le veulent, et comme ils le veulent, tel ou tel acte, sans se soucier de ses conséquences, seront vaincus et feront le lit de la dictature. Et, si par un hasard heureux, ils triomphaient, on peut assurer que, sous une forme ou sous une autre, ils exerceraient eux-mêmes cette dictature.

Il faut, à tout prix, que ces deux choses - aussi mauvaises l'une que l'autre - soient évitées au prolétariat. Et il ne peut le faire qu'en acceptant avec la conception de l'organisation, son corollaire inévitable: le principe, de la responsabilité collective. Il a le devoir d'intégrer, ce principe dans le corps de doctrine du communisme libertaire.

L'évolution des sociétés, dont la marche a été si précipitée depuis 2 ans, justifie et impose cette intégration. Il s'agit de l'appliquer sans attendre davantage. Le succès est à ce prix.

«*Une pensée neuve*, a dit Boileau, *ce n'est point, comme se le persuadent les ignorants, une pensée*

*que personne n'a jamais eue ni dû avoir; c'est, au contraire, une pensée qui a dû venir à tout le monde et que quelqu'un s'avise d'exprimer le premier».*

Je ne me flatte pas d'avoir, le premier, exprimé l'idée de la responsabilité collective, mais il est certain qu'elle préoccupe de nombreux esprits et qu'elle ne peut plus être niée.

**Pierre BESNARD**

-----